

EDITORIAL



Dans l'attente du récent deuxième tour des élections municipales, nous avons annoncé que nous retiendrions notre plume pour ne pas être soupçonnés de chercher à influencer le vote. Il convient aujourd'hui de féliciter Christophe Vignaud et son équipe pour leur succès ainsi qu'Henri Arbeille et ses colistiers pour avoir eu la sagesse d'accepter le résultat des urnes.

La nouvelle municipalité devra régler les problèmes non résolus par l'équipe sortante et sera confrontée à la réalité d'une conjoncture qui a modifié en quelques mois les grands équilibres de notre pays. La situation économique résultant de la crise sanitaire conduira à repenser les priorités de notre commune. Moins de ressources mais des ambitions élevées : est-ce la quadrature du cercle que vont nous proposer nos élus ?

J'ai été personnellement frappé par le faible intérêt montré, au cours des derniers mois, pour traiter la problématique du financement des ressources qui concernera l'ensemble des communes et MACS. Et pourtant, dans le cas précis de Soorts-Hossegor, notre analyse des comptes montre que, au minimum, un tiers des revenus de la commune sera sensible à la détérioration de l'environnement économique pour au moins les deux ou trois prochaines années.

En priorité, les droits de mutation (1,5 M€ en 2019) et les recettes relevant des activités de la commune (2,0 M€) risquent de subir une érosion de l'ordre de 35 % en 2020, phénomène qui pourrait s'amplifier en 2021, voire 2022.

Les élus n'auront d'autre choix que moins dépenser et mieux dépenser ! A l'échelle de MACS et de ses 23 communes l'enjeu est énorme. La rigueur intellectuelle, la mise en œuvre de processus structurés et la transparence seront incontournables pour réussir dans cette mission.

La réduction des effectifs ne sera pas la cible prioritaire d'une recherche de réduction des coûts, pour des raisons autant sociales que contractuelles. En revanche, nous souhaitons ouvrir la piste suivante : celle des achats. Achats de toutes natures, ils concernent les dépenses de fonctionnement et les investissements de l'intercommunalité et représentent respectivement environ 70 et 60 millions d'euros soit 130 millions d'euros par an.

Un vrai levier qui devrait être l'objet d'une attention particulière de la part de nos élus. La création d'une fonction « Achats » aurait vocation à centraliser puis réduire les coûts de l'intercommunalité par effet de masse. La solidarité entre élus serait requise pour que l'intérêt de la collectivité prime sur ceux, plus individualisés, des communes.

En l'état, nous nous privons d'importantes opportunités d'économies. L'enjeu est considérable. Le potentiel est substantiel. Nous devons trouver, collectivement, les clés de ce changement de culture rapidement.

La sauvegarde de notre patrimoine et de nos ressources, à Soorts-Hossegor mais également au-delà des frontières de la commune, est au cœur de nos préoccupations et de nos actions.

Nous avons progressivement réorganisé nos priorités et mis la période de confinement à profit pour travailler plusieurs dossiers stratégiques pour la commune et étendre notre réseau de ressources pour intégrer plus de profondeur intellectuelle et technique. Pas d'incantations, simplement de l'expertise.

Sortir de la crise nécessitera des convictions fortes. Des arbitrages seront nécessaires entre court et moyen terme.

Au final, ce sera l'essentiel contre le dérisoire.

Le président - Gérard Chochoy

SOMMAIRE

Lac, port, littoral	p. 2	Zoom sur le Sitcom	p. 5
Promenade autour du lac	p. 4	Agenda	p. 7
Adhésions et cotisations	p. 4	Mails et courriers	p. 7



Association loi 1901 – Reconnue d'intérêt général
Siège social : 46 allée Lucien Baroux 40150 Soorts-Hossegor
adresse postale : BP 62 – 40150 Soorts-Hossegor
email : contact@sps40.com - site : www.sps40.com

La surveillance de l'ensablement du lac reste cruciale. Si nos élus ont eu ces derniers mois d'autres préoccupations, en premier lieu la gestion de la crise liée à la Covid et leur ré-élection, la SPSH a poursuivi son travail : vigilance, réflexion et consultations, maîtres mots de la commission lac.

Nous ne reviendrons pas sur la campagne de dragage du lac de l'hiver 2018-2019 : les conclusions des analyses de nos observateurs et des relevés topographiques exécutés par le cabinet SGEA - cabinet de géomètres experts spécialisé dans la topographie des zones humides - vous ont été présentées dans notre Flash Info N° 47 ([consultable ici](#)).

Une nouvelle bathymétrie

a été effectuée, à notre demande et à nos frais, par le cabinet SGEA le 30 mai dernier.

La comparaison avec celle réalisée par le même cabinet un an plus tôt révèle que **26 000 m³ de sable (+ ou - 15 % soit entre 22 000 et 30 000 m³)** sont entrés dans le lac entre mai 2019 et mai 2020.

La carte ci-dessous distingue les zones de dépôt (en rouge sur la carte) de celles qui en sont exemptes (en jaune).

Dans son étude hydro-sédimentaire et écologique du lac d'Hossegor réalisée en 2012 pour le compte du SIVOM, RIVAGE PROTECH - cabinet d'ingénierie ayant

Pour mémoire 150 000 m³ de sable devaient être extraits du lac, seuls 40 000 l'ont été.
30 000 ont été déposés à Santocha et 10 000 sur les plages du lac.
En revanche la prévision de coût, 4 millions d'euros, a bien été respectée...

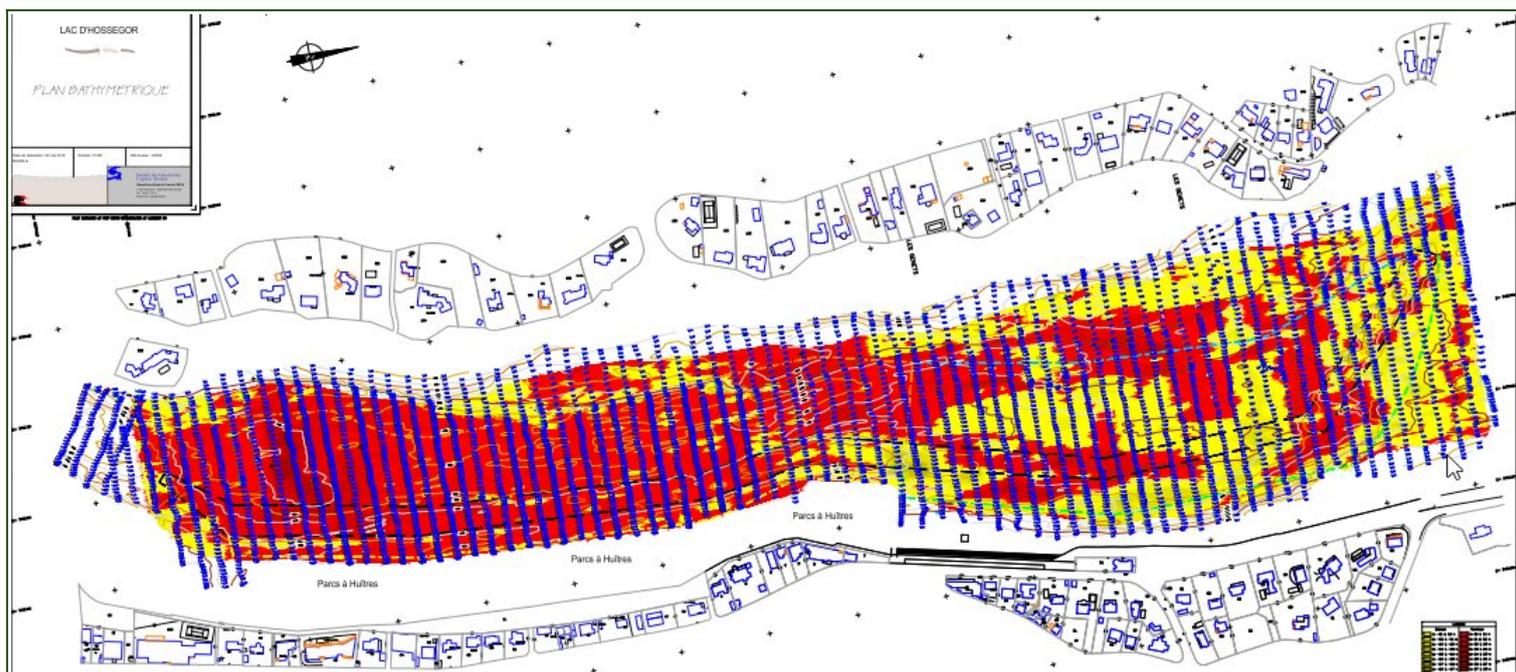
œuvré en amont de la campagne de dragage de l'hiver 2018-2019 - a calculé, à partir des bathymétries de 1992 et 2010, que **380 000 m³ de sable** s'étaient accumulés au cours des 18 années séparant ces deux dates, soit 21 000 m³/an.

MACS retient que « différentes études estiment que 17 000 m³ de sable restent "piégés" dans le lac chaque année »¹ et n'envisage pas d'intervenir avant 2021, peut-être même 2022.

Cette jauge moyenne de 17 000 m³ a été en 2019-2020 largement dépassée.

BATHYMÉTRIE DU LAC D'HOSSEGOR RÉALISÉE LE 30.05.2020

(le fichier original est consultable sur notre site)



1 <https://www.cc-macs.org/lac-marin/desensablement-du-lac.html>

× La bathymétrie du lac a été réalisée par écho-sondeur à partir de la surface de l'eau : une mesure tous les 4 mètres sur des layons (lignes) distants de 20 mètres soit près de 8 000 points de mesure.

× 26 000 m³ de sable uniformément répartis sur l'ensemble de la zone couverte correspondraient à un peu plus de 4 centimètres d'épaisseur. Mais tandis que certaines zones n'ont reçu aucun dépôt on observe un sur-épaissement maximal de 80 cm à l'entrée du lac.

× La surface totale du lac à marée haute est de 90 ha ; seule la partie sud, de l'entrée du lac jusqu'à hauteur des Hortensias du Lac, 1 500 mètres de long sur 400 mètres de large soit 60 ha, a été sondée.

× La marge d'erreur de 15 % correspond à 8 000 m³ soit un écart inférieur à 0,6 centimètre sur la mesure bathymétrique, en raison, essentiellement, de la présence de vase.

LE DRAGAGE DE L'ENTRÉE DU PORT DE CAPBRETON

Dans le port de Capbreton, depuis plusieurs mois la navigation était compliquée, voire empêchée, en dehors des heures de pleine mer par les dépôts de sable. En urgence MACS a obtenu de la préfecture que la partie amont du chenal et la zone dédiée à la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) soient draguées en mai dernier au titre du désensablement... du canal et du lac, tel que prévu par l'arrêté du 14 mai 2018 !

L'objectif était de draguer 24 000 m³, MACS annonce dans son dernier bulletin « Un MACS d'infos » que 17 500 l'ont été. Considérant le volume de l'andin déposé à Santocha, moins important que celui constitué lors du dragage du lac l'hiver dernier, notre évaluation était de 16 000 m³. Tout arrive : les chiffres officiels peuvent coïncider avec ceux de la SPSH !



Le chenal du port de Capbreton, aussi appelé le Boucarot, ne doit pas être confondu avec le canal qui le relie au lac d'Hossegor.

Ce travail n'est que la première étape du désensablement du port qu'il est prévu d'exécuter en deux phases au moins. Les travaux ont été financés à hauteur de 732 400 € par MACS et de 76 500 € par les usagers du port.

L'important volume de sable qui s'est déposé dans le lac ces douze derniers mois constitue-t-il une jauge haute exceptionnelle ? Rien ne l'assure, seul un suivi régulier nous le dira. La SPSH poursuivra celui qu'elle a entrepris en faisant réaliser chaque année une bathymétrie, étude indispensable pour mesurer les quantités et zones de dépôt du sable transporté par les marées.

Nos élus, en campagne, ont promis études et projets. Quel pouvoir auront-ils face aux 22 autres communes de MACS ?

Nous étudions depuis plusieurs mois la solution optimale pour effectuer sur les dix prochaines années le travail de « **désensablement d'entretien** » autorisé par l'arrêté préfectoral du 14 mai 2018, qui prévoit que 20 à 30 000 m³ soient extraits chaque année du lac et 50 à 70 000 m³ du chenal.

En septembre nous serons prêts et nous soumettrons à nos élus notre projet ; vous en serez bien sûr informés.

La SPSH renoue avec la « Promenade guidée autour du Lac »

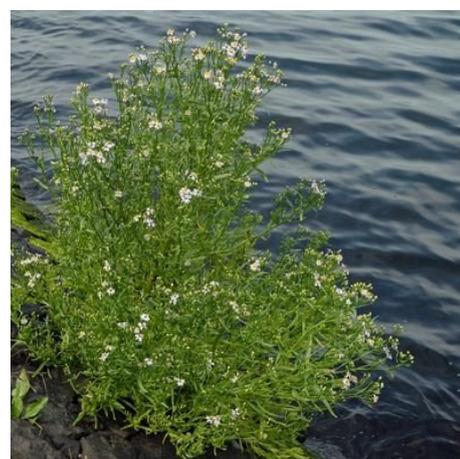


Martin-pêcheur commun d'Europe

Daniel Gustin vous invite à découvrir les multiples facettes du lac :
histoire, géologie, faune et flore, les acteurs du lac,
... en cheminant autour du lac.

Le nombre de participants sera limité à 10 par session,
contrainte Covid19 oblige.

Aster maritime



Trois dates prévues :

mercredi 22 juillet - mercredi 5 août - vendredi 21 août.

RDV à 14h à l'extrémité du pont, devant l'hôtel Mercedes.

Prévoyez chaussures de sport, lunettes de soleil, crème solaire, gourde
d'eau et masque.

Pour vous inscrire : contactez Daniel Gustin au 06 62 29 26 07

ou par mail : daniel_gustin@hotmail.com

Appel de cotisation mai 2020 - avril 2021 et mise à jour des adhésions

Un rappel pour ceux d'entre vous qui l'auraient oublié : vous n'aurez pas la possibilité cette année de régler votre cotisation annuelle, échue le 1^{er} mai, lors de l'assemblée générale reportée sine die.

Vous pouvez vous en acquitter **par chèque** envoyé à SPSH - BP 62 - 40150 SOORTS-HOSSEGOR ou **par virement** sur le compte de la SPSH - IBAN : FR76 1330 6009 8708 7807 7300 078 - sans oublier de mentionner votre nom dans le motif du virement.

Pensez aussi à **mettre à jour vos informations d'adhésion** si vous ne l'avez pas déjà fait en remplissant l'imprimé que vous trouverez en cliquant ici.

Après avoir ouvert le fichier (pour l'ouvrir cliquez sur la flèche entourée de rouge dans la barre de menu située au dessus du formulaire) vous pourrez le remplir en ligne puis vous aurez deux possibilités :

1. vous l'enregistrez et nous l'envoyez en pièce jointe à contact@sps40.com ;
2. vous l'imprimez, avant ou après l'avoir complété et enregistré, et nous le retournez à l'adresse postale : SPSH - BP 62 -40150 SOORTS-HOSSEGOR.

Page 1 / 2 Zoom 100%

SPSH Mise à jour des
(vous êtes, bien sûr, libre(s) de ne pa

ÉTAT CIVIL

NOM * ET PRÉNOM *

ZOOM SUR NOTRE SITCOM

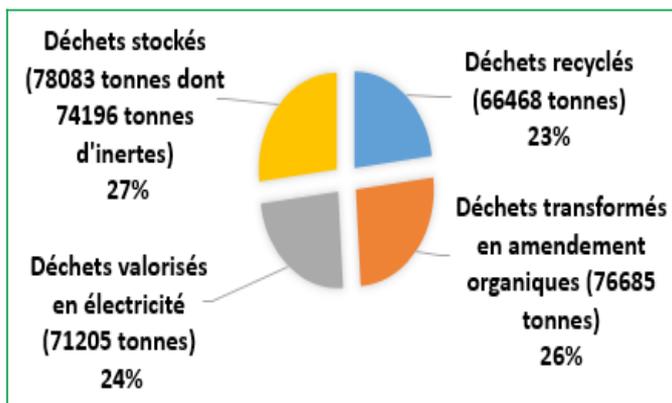
L'objectif de cet article est de donner aux contribuables que nous sommes un aperçu synthétique des enjeux opérationnels et financiers de notre Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères.

Créé en 1969, le Sitcom de la Côte sud des Landes est un syndicat mixte, regroupant quatre communautés de communes - dont MACS - et une communauté d'agglomérations (soit 76 communes au total). Il emploie environ 320 agents pour 175 000 habitants, population doublée en période estivale.

Le syndicat mixte permet à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

"Mixte" : parce que la structure peut associer des collectivités de natures différentes, par exemple des communes et un département .

292 443 tonnes de déchets ont été collectées et traitées en 2018



La valorisation énergétique sous forme d'électricité se fait sur l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) de Bénèsse-Maremne inaugurée en 2016.

La valorisation matière par le tri sélectif des déchets est opérée sur la plateforme multimatériaux de Bénèsse-Maremne qui collecte :

- près de **21 000 containers** à couvercle vert,
- **554 zones de tri sélectif** d'emballages,
- **22 déchetteries**.

Verre, papier, cartons, métaux, bouteilles plastiques, piles, déchets d'équipements électriques et électroniques, pneumatiques, etc. sont recyclés.

Les déchets verts sont transformés en amendement organique.

Une part des déchets inertes (issus du BTP) est transformée en gravats pour remblais, le reste étant à ce jour stocké en ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes).

Le Sitcom a mis en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'objectif de diminuer de 10 % d'ici à 2023 la production de DMA traités en 2010, ce qui correspond à une **baisse de 14 kg de déchets par habitant et par an** pour atteindre en 2023 un objectif de **1600 kg/habitant** maximum de DMA traités.

A l'appui de ce plan, le Sitcom promeut le réemploi et la valorisation des déchets inertes ainsi que le développement du compostage. Il mène des actions de sensibilisation, en particulier en saison estivale.

Une réflexion est en cours sur l'utilisation du levier économique et la mise en place **d'une tarification incitative basée sur les quantités de déchets réelles des ménages** (conteneurs fermés avec ouverture par badges). Les retours d'expérience montrent une réduction des quantités et un meilleur tri mais des risques de création de décharges sauvages et une problématique spécifique à la gestion de notre population touristique.

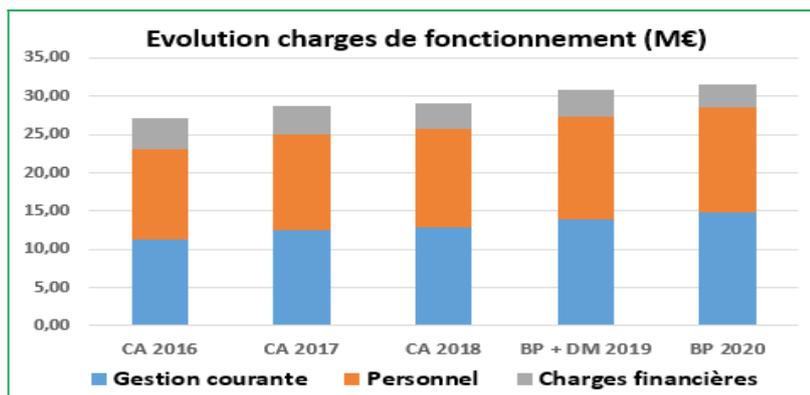
Sujet à suivre...

Quelques éléments financiers

Le budget alloué aux charges de fonctionnement est légèrement supérieur à 31 M€ en 2020.

Ces charges couvrent la masse salariale (~44%), les coûts des services généraux et consommables (~47%) et le remboursement de la dette (capital et intérêts) (~9%). Elles intègrent toutes les recettes liées aux valorisations des déchets (6,4 M€ en 2019 dont la revente de l'électricité par l'UVE à EdF pour 3,7 M€) ainsi que les recettes liées aux activités de services pour des tiers (3,5 M€ en 2019).

Les investissements sont budgétés à **20 M€ pour la période 2020 à 2022, dont 9,8 M€ sur 2020** essentiellement pour solder l'aménagement du site de Bénesse-Maremne ainsi que des travaux sur les déchetteries. Ils nécessitent, sur 2020, un nouvel emprunt à long terme de 4 M€.



La dette, importante, du Sitcom était d'un peu plus de **108 M€ fin 2019**. Principalement liée à l'investissement sur l'UVE (~75 M€), elle est augmentée des emprunts annuels tel celui cité plus haut. Le montant du remboursement de la dette prévu en 2020 se limite à 6,5 M€.

Ce sont les cinq intercommunalités adhérentes qui financent le fonctionnement du Sitcom.

La contribution de chacune est calculée annuellement au prorata de sa population (recensement INSEE) et du tonnage réel de ses déchets. La part de MACS, notre communauté de 23 communes, représente environ 50 % avec 12,1 M€. Les contributions 2020 sont en augmentation de **2,5 %**, augmentation que nous retrouverons sur nos taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

L'augmentation progressive entre 2021 et 2025 de la **TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui concerne l'UVE se traduira par une augmentation des dépenses de fonctionnement du Sitcom de 1 M€ par an à échéance 2025 **soit l'équivalent de 20 € par an et par ménage en 2025**.

Fin 2019, face à la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes de Capbreton et sans nouvelle zone identifiée pour compenser, le Sitcom a mis en place une filière de broyage/criblage concurrençant très favorablement les matériaux de carrières et assurant ainsi un équilibre économique pour la gestion de ces déchets inertes (environ 80 000 t/an).

Enfin, un projet gouvernemental sur l'instauration de consignes pour les emballages plastiques (loi sur l'économie circulaire) est en cours de réflexion. Sa mise en œuvre priverait le Sitcom des tonnages actuellement valorisés soit un manque de recette de plus de 0,6 M€/an, correspondant à **environ 12 €/an et par ménage**.

Pour conclure, les enjeux financiers du Sitcom sont importants. Cette structure supporte un lourd endettement et n'a pour y répondre qu'une capacité d'autofinancement trop faible à ce jour (2,2 M€ en 2020). La SPSH, qui a pu échanger à plusieurs reprises avec la Direction du Sitcom, s'attachera à suivre l'évolution des coûts ainsi que, en parallèle, la stratégie opérationnelle mise en œuvre pour mieux valoriser économiquement la matière issue du tri sélectif et promouvoir la baisse de la production de DMA. Pour nous, consommateurs, ce dernier point constitue le seul levier dont nous disposons pour diminuer les coûts de traitement et donc les taxes correspondantes. Nous y reviendrons dans un prochain article.

Êtes-vous certain(e) de bien trier ? Consultez le [guide pratique](#) mis en ligne par le Sitcom.

Dans les prochains mois la SPSH vous parlera :

- x des analyses relatives au Macsomètre 2019 ;
- x du lac, bien sûr, et pas seulement de son sable...
- x de la pollution ;
- x de l'environnement, de la circulation et de la sécurité ;
- x de l'évolution contractuelle du coût de l'eau ;
- x après la place des Landais dessus, la place des Landais dessous.

AGENDA sous réserve des conditions liées à la Covid19

Cette sélection d'évènements n'est pas exhaustive.

JUILLET

22/7 : Promenade guidée autour du Lac* - cf. page 3 de cette Gazette

AOÛT

03/8 : Concert Solène Péréda - les grandes œuvres classiques sur un piano Pleyel de 1917 - Parvis de l'église d'Hossegor - 21h

05/8 et **21/8** : Promenade guidée autour du Lac* - cf. page 3 de cette Gazette

29-30/8 : 2^{ème} compétition internationale d'aviron à Hossegor. Lac d'Hossegor

SEPTEMBRE

06/9 : Les 9^{èmes} Chromes d'Hossegor - Sporting Casino

23/9 : Jodyline Gallavardin, piano et Manon Lamaison, soprano.

Mélomanes Côte Sud - Sporting Casino - 19h.

Pour plus d'informations, consultez le site des organisateurs :

<https://www.sps40.com/> pour la SPSH <https://www.melomanescotesud.fr/>

pour Mélomanes Côte Sud et <https://www.hossegor.fr/fr/> pour l'office de tourisme

* Manifestation organisée par la SPSH

À LA MAISON DE RETRAITE

« LES MAGNOLIAS »

Après trois mois de confinement, c'est en juin qu'est enfin revenu le temps des visites « en vrai » à nos anciens.

Nous pouvons applaudir - hommage très pratiqué de mars à mai - les efforts de tout le personnel de l'Ehpad, sa directrice Madame Marie-France Cabannes et le docteur Delacroix, médecin coordinateur. Nous les remercions toutes et tous chaleureusement pour leur dévouement.

Les familles des résidents ont été régulièrement informées par mail et ont pu participer à des visites virtuelles. Personne n'oubliera la joie et le réconfort éprouvés en voyant le sourire de leur parent âgé lorsque l'image des petits-enfants et arrière-petits-enfants apparaissait sur l'écran.

Merci et bravo !

MAILS ET COURRIERS

Vous êtes nombreux à être (très) agacés par les incivilités récurrentes auxquelles nous sommes confrontés lorsque piétons, vélos et engins diversément motorisés s'affrontent sur les trottoirs. Nous le sommes aussi (très agacés).

Proposer des solutions à la mairie quant à la circulation en général reste un de nos sujets forts. En 2018-2019, nous avons obtenu le concours des services techniques, qui ont très rapidement pris en compte l'ensemble de nos propositions, en éditant un guide de bonne conduite distribué par tous les loueurs, et amélioré la signalisation à destination des deux roues. Par arrêté municipal du 9 juillet 2019 « **les pistes cyclables sont interdites à la circulation de tous engins électriques à déplacement motorisé** ».

La Covid nous a empêchés de poursuivre cette fructueuse collaboration en 2020 : nous ne doutons pas qu'elle sera reprise bientôt.

Le plus souvent le problème n'est pas la règle mais les mesures prises pour qu'elle soit connue de tous et respectée : affichage et police municipale.

LA SPSH

RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Le Code général des impôts accorde aux associations reconnues d'intérêt général le droit de délivrer des reçus de dons qui permettent aux donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant en principe égal à 66 % de la somme versée, dans la limite de 20 % de leur revenu imposable.

C'est là un formidable levier pour nos actions : la possibilité de recourir, lorsqu'ils sont nécessaires, aux experts et conseils que nous ne comptons pas dans les rangs de nos bénévoles et celle de financer les études et travaux qui étayent notre travail.

C'est une nouvelle dimension, une nouvelle dynamique pour notre association !

Bulletin de liaison des adhérents de la SPSH
publié par : SPSH - BP 62 - 40150 Soorts-Hossegor
Directeur de la publication : Gérard Chochoy
Comité de rédaction : Gilles de Chassy,
Elisabeth Deiller, Alain Fréguin,
Michel Noret, Evelyne de Verteuil.